

COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 MARS 2021.

L'an deux mil VINGT ET UN le 17 Mars à 16h, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 11/03/2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY

Excusée : Delphine MATHIEU

Secrétaire de séance : Sébastien PINZETTA

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 17 Février 2021 a été validé à l'unanimité, avec les corrections concernant l'emprunt.

DISCUSSIONS

- **Fonctionnement de la Maison du soleil** : *Christophe ANTOINE* (avec les informations de Dominique Menel et Arnaud Missimilly) a fait un diagnostic sur le matériel, les appareils vidéo, voir ce qui fonctionne ou non. La commission scientifique joue un grand rôle dans la réflexion afin notamment de trouver comment valoriser la MDS et attirer du monde. Plusieurs idées émanent tel que proposer des animations nocturnes, comme cela se fait à l'Observatoire, mais au cœur du village, ou encore poursuivre l'activité randonnées astro-basket. *Jean-Pierre IMBERT* a émis l'idée que la commission stationnement/parking puisse réfléchir à offrir une visite à la MDS (actuellement 4 euros la visite libre) lors de la vente du ticket de stationnement l'été. Cela permettrait d'attirer du monde pour une première visite et les inciter à revenir ensuite. *Hervé GOUILLON*, en charge de la commission stationnement, compte organiser une réunion de travail dès début avril, le sujet y sera abordé. Concernant le personnel, il pourrait y avoir un salarié pour les visites et animations et un salarié en complément, qui ferait également des observations du soir, donc un personnel qualifié.
- **Principe de la corvée** : Présentation par *Jean-Pierre IMBERT*. Si le terme de « corvée » interroge, il a malgré tout un sens. Une journée minimum de corvée par foyer permettrait de réaliser différents travaux et participer au travail quotidien de la commune, pour des petits travaux, en sensibilisant chacun à la vie du village. Dans certaines communes, la corvée est obligatoire. Si les gens ne viennent pas, ils sont facturés à hauteur de 100€. Il pourrait y avoir une journée au printemps et une en septembre. Il conviendrait peut-être de prévoir une corvée en saison estivale pour les résidents secondaires, même si l'organisation est plus difficile à cette période. *Frédérique MARROU* trouve l'idée de corvée très bien mais pas le côté obligatoire, il faut que les gens soient motivés pour s'inscrire. *Hervé GOUILLON* est également pour le principe car cela crée du lien social. On peut mettre un casse-croûte à la fin, mettre quelque chose de convivial. C'est en rendant le moment convivial qu'on attirera le monde, pas en le rendant obligatoire. *Mathieu ANTOINE* pense qu'il est préférable de partir sur du bénévolat pour le moment. Le moment convivial va effectivement se créer. Mais il est important de cadrer la corvée : quelle date, qui est le référent, quelle action précise etc. Les gens peuvent s'inscrire en fonction de la tâche à accomplir. Ce sera un gros travail d'organisation. On peut faire un essai cette année puis en tirer un bilan.

- **Adressage des voies** : *Frédérique MARROU* a fait faire des prototypes pour les plaques et numéro de rue, avec le logo du coq du village : un en fer forgé, un en bois et un plus classique en aluminium. *Sébastien PINZETTA* trouve que l'idée de reprendre le coq est bien, mais aussi gros, sur chaque plaque de rue et chaque numéro, cela risque de faire beaucoup. *Hervé GOUILLON* demande s'il y a des obligations sur la couleur par rapport à l'Architecte des Bâtiments de France. Effectivement, il faut rester dans des couleurs sobres. *Mathieu ANTOINE* demande s'il faut mettre le nom des rues dans les deux sens, ou un seul. Pour le moment, les devis ont été demandé pour un seul sens, ce qui nécessite moins de plaques. Il conviendra surtout de choisir ce qui durera le plus dans le temps au vu des matériaux.
- **Rénovation du logement communal** : *Frédérique MARROU* indique que la peinture est actuellement en cours. Les sanitaires, le carrelage et la faïence ont été posés. La prochaine étape sera la pose des fenêtres.
- **Parole aux délégués de classe** : *Noé CAPAZ-COLONNA*, *Automne DEMARETS*, *Maëlyne BERGE* et *Tristan PRIEUR-BLANC* demandent du marquage au sol dans la cour d'école pour le sport. Ce sont actuellement des plots qui s'abîment à force de les enlever et les remettre pour les séances. Ils souhaiteraient également que des planches soient mises dans leur « base » sous la Fenièrre afin de cacher la laine de verre actuelle.

DELIBERATIONS

1- **Autorisation à désigner Maître LASALARIE Jean-Mathieu, cabinet DAUMAS-WILSON&Associés, via les assurances ALLIANZ, dans le litige opposant la commune à M. ET MME GARCIA AGUILAR**

Durant l'été 2019, un enfant était tombé sur une jardinière sur le parking de La Madeleine et les parents en avaient informé la commune un mois après, par mail, disant que c'était une vis défectueuse de la jardinière qui avait causé la blessure. Le dossier a été confié à l'assurance ALLIANZ pour la commune. Un dédommagement a été proposé par ALLIANZ à la victime à hauteur de 4 000€. La famille a refusé et réclame 18 000€. ALLIANZ a donc désigné un avocat qui représentera la commune lors du procès. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- **Vote du compte de gestion 2020 de la commune**

Le compte de gestion représente l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2020. Il est également visé par le comptable public. *Mathieu ANTOINE* présente les chiffres à son conseil municipal. **Vote POUR à l'unanimité.**

3- **Vote du compte administratif de la commune**

L'année 2020 expose un excédent aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Cet excédent de fonctionnement est important mais il faut rester vigilant à toujours construire un budget sincère. Un déficit en investissement s'explique souvent soit par des subventions encore non versées, soit par des opérations nécessitant de l'auto-financement important encore non réalisé.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2019		(002) 200 976.88	(001) - 135 437.15			
Opérations exercice 2020	658 419.53	759 515.89	53 196.63	120 735.99	711 613.16	880 251.88
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020		101 096.36		67 542.36		168 638.72
Restes à réaliser			50 500.00	47 838.00		
RESULTATS CUMULES		302 073.24	-67 894.79			234 178.45
AFFECTATION DU RESULTAT (1068)		231 516.45 (R002)		70 556.79		

Mathieu ANTOINE sort (le maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs). **Jean-Pierre IMBERT**, 1^{er} adjoint, fait voter le compte administratif aux conseillers. **Vote POUR à l'unanimité.**

Suspension de séance

Dominique MOULIN, président de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras (CCGQ) et 1^{er} adjoint de Guillestre vient présenter le projet de transfert de la compétence mobilité, qui sera voté demain soir en Conseil Communautaire. Actuellement, la commune a la gestion de la navette de clausis, la gestion de la navette intra-village et une participation à la gestion de la navette des Escartons. Ces services sont donc déjà existants. Si demain, la compétence est transférée à la CCGQ, comme ces services sont déjà existants, la CCGQ s'occupera du marché, de régler les factures au prestataire, mais la commune versera une attribution de compensation à la CCGQ en cas de déficit. Si par exemple la navette de Clausis a 4000€ de déficit sur la saison estivale, la commune reversera 4000€ à la CCGQ via une attribution de compensation. Par contre, s'il y a un service nouveau créé après le transfert et pour la commune, la CCGQ en aura entièrement la charge et la commune ne règlera rien. **Mathieu ANTOINE** évoque ses inquiétudes sur ces transferts : les communes vont continuer de payer, par attribution de compensation, le prix du service pour les services existants. Mais qui va s'occuper des régies, des marchés etc. Même s'il y a une prise de compétence par la CCGQ, il y a un besoin de proximité (exemple : rajout d'une navette de dernière minute pour l'école etc.). Cela sera possible en passant une convention de gestion entre la CCGQ et les communes qui le souhaitent. Mais la prise de compétence permet de réorganiser les services. Si la CCGQ ne prend pas la compétence, seule la Région aura autorité sur la mobilité et pourra par exemple s'opposer à la création de nouveaux services. **Hervé Guillon** fait remarquer que la CCGQ peut aussi s'y opposer, et demande s'il est possible de faire un transfert partiel de la compétence ? Explication de **Dominique MOULIN**. Il y a plusieurs types de transports. Les transports qui traversent plusieurs communes resteront à la Région (ex : la navette qui va au lycée à Embrun). Certains transports internes à la CCGQ sont déjà gérés et financés par la région. D'autres sont gérés et financés par les communes.

Frédérique MARROU demande l'intérêt de transférer la compétence à la CCGQ, puisque les services existent déjà : les intérêts sont divers, tels que mieux organiser les transports, obtenir une meilleure lisibilité des besoins sur le territoire, et surtout, avoir la possibilité de créer de nouveaux services grâce à la CCGQ qui y verra un intérêt pour le territoire et donc acceptera plus facilement que la région (trop loin de leurs services à Marseille etc.). La CCGQ permettrait, en reprenant la compétence, de développer par exemple des pistes cyclables, des aires de covoiturages etc. Si la compétence n'est pas reprise au 31 Mars, elle ne pourra plus l'être avant une prochaine fusion de Communauté de communes.

Reprise de séance et des délibérations

Départ de Hervé Guillon.

4- Affectation du résultat.

L'affectation de résultat permet de reporter le résultat de l'année précédente sur le budget primitif suivant. Pour 2021, l'excédent cumulé en fonctionnement est de 302 073.24€. Afin de pallier le déficit cumulé d'investissement, qui est de - 67 894.79€, ainsi que le solde des restes à réaliser, de -2 662.00€, il convient de basculer 70 556.79€ pris de l'excédent de fonctionnement et basculé sur la section investissement. Ainsi, l'excédent de fonctionnement est de 231 516.45€ pour redémarrer l'année budgétaire 2021. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- Vote du compte de gestion de la Maison du Soleil.

Sur le budget de la Maison du Soleil, il n'y a pas de section d'investissement, seulement du fonctionnement. Là encore, il convient de regarder les titres et mandats émis au cours de l'année 2020. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Vote du compte administratif de la Maison du Soleil.

Pour rappel, les salaires de la MDS sont dans le budget de la commune et n'apparaissent pas dans le budget de la MDS. En 2020, le compte administratif montre un excédent final de 6 052€. Cumulé aux excédents des années précédentes, cela représente un report d'excédent de 25 079.68€.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2019		(002) 19 028.07 €		
Opérations exercice 2020	10 093.87 €	16 145.48 €	10 093.87 €	16 145.48 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020				6 051.61€
RESULTATS CUMULES		25 079.68 €		25 079.68 €

Mathieu ANTOINE sort et **Jean-Pierre IMBERT**, 1^{er} adjoint, fait voter le compte administratif aux conseillers. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Assiettes des coupes de bois à asseoir de 2022.

Cette délibération avait été retirée lors du conseil municipal de Février. Les conseillers devaient aller sur le terrain, avec l'ONF, afin d'avoir un aperçu plus réaliste des deux coupes proposées, situées en face du village. L'ONF a expliqué que cette coupe permettait également de régénérer la forêt, certains arbres sont vieux et il faudrait les couper pour redonner plus de vie aux autres autours qui du coup manquent de lumière. Certains arbres vont de toutes façons mourir et ne sont plus vendables. Cela représente 1 arbre sur 15. **Jean-Pierre Imbert** est formellement contre cette coupe : Le réchauffement climatique va amener de plus en plus d'avalanches, d'éboulements etc. Les arbres sont là pour retenir tout ça. Il est contre le fait de couper les arbres que les anciens ont protégé. La forêt en face du village est déjà très claire. L'ONF ne gère malheureusement pas la repousse des jeunes mélèzes selon le 1^{er} adjoint. **Frédérique MARROU** rappelle que le plan de gestion des coupes, qui est sur 25ans, a été voté par l'équipe précédente. **Jacques ISNEL** souligne qu'il s'agit surtout de régénérer la forêt. Vote 1 CONTRE (**Jean-Pierre IMBERT**) 3 ABSTENTIONS (**Jeanine CHARDAN**, **Charlotte POUDEROUX**, **Florian COLLEY**), 4 POUR.

QUESTIONS DIVERSES :

Jean-Pierre IMBERT souhaiterait refaire les panneaux d'entrée à chaque extrémité du village en mettant un réel panneau d'accueil et en indiquant que la circulation est réglementée. **Frédérique MARROU** insiste sur le besoin de visibilité d'un panneau qui empêche les gens de circuler dans le village, notamment tous les randonneurs etc. Ces derniers vont simplement se garer au parking de Ste-Luce sans s'arrêter dans le village. La circulation est excessive, la vitesse aussi. **Frédérique MARROU** demande à ce que la majorité de véhicules se garent à Pierre-Belle ou Beauregard. Ainsi, les gens traversent le village à pied et non pas en voiture.

Un projet de mise en place de bornes de service pour camping-cars à la madeleine est en cours de réalisation.

La commission vie locale sociale et fleurissement travaille sur un projet de jardins partagés.

Jean-Pierre IMBERT a eu des demandes pour créer une commission patrimoine globale. Il se propose d'être l' élu référent

CLOTURE DE SEANCE 19H